

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

LA HERLIÈRE

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI ADOPTÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/7500ème



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03.21.220.200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Emplacement réservé
- Cavité

Périmètre à risque d'effondrement de cavité

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-village anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole
- Élément de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétalisé
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : mare

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Eglise Saint-Jean
3	Plaque commémorative
4	Monument aux morts
5	Cimetière militaire
6	Statue de Saint Etton

Emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Aménagement voirie	Commune	140.11
2	Aménagement d'espaces publics	Commune	183.38
3	Extension cimetière	Commune	719.53
4	Parking cimetière	Commune	226.68
5	Citerne incendie	Commune	323.46
6	Bassin de rétention	Commune	2327.17

